DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 18.083

L'An Deux Mille Dix-Huit, le 18 juin, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

Le 11 juin 2018

Le 11 juin 2018

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u>: M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. Jean-Michel DENIS, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Didier QUENTIN, Mme Eva ROY, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS: M. CHABASSE représenté par Mme BARRAUD DUCHÉRON

M. Pierre PAPEIX représenté par Mme Marie-Claire SEURAT

M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CAU M. Thierry ROGISTER représenté par M. Gérard JOUY

<u>ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS</u> : Mme Nancy LEFÈBVRE, Mme Alexandra COUDIGNAC.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27 Nombre de votants : 31

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

OBIET: ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS CULTURELLES

RAPPORTEUR: Mme CIRAUD-LANOUE

VOTE: UNANIMITÉ

La Commission Culturelle qui s'est réunie le 29 mai 2018, a proposé l'attribution de plusieurs subventions culturelles.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Vu les propositions de la Commission Culturelle,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'attribuer les subventions suivantes :

- ATELIER DES ARTS PLASTIQUES	1 500,00 €
- CENTRE DE MUSIQUE ET DE DANSES ANCIENNES (CMDA)	2 000,00 €
- CULTURE ET BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	4 200,00 €
- CANT'OCEA	700,00€
- DANSE SWINGING CIE	800,00€
- ACADEMIE DE SAINTONGE	2 000,00 €
- CHŒUR DU VIOLON	400,00€
- COMPAGNIE LA VIE EST AILLEURS	1 200,00 €
- LES CHANTEURS DE NOTRE DAME	400,00€

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 30.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 20 juin 2018 Certifié Conforme Pour le Maire, Et par délégation, Le Premier Adjoint, Jean-Paul CLECH

Mairie de Royan le Par délégation du Maire, Le Directeur Général des Services HUBERT THOMAS